

Deschailons. Vente en la dite paroisse, le 27 mars. R. le 14 d'avril.

Mathias Paquet contre François Cinq-Mars. Les lots Nos. 284, 286 et 288 situés dans la concession St-Vincent de Paul. Vente à St-Ferréol, comté de Montmorency, le 27 mars. R. le 30 d'avril.

La cité de Québec, contre August Baker et Joseph L. Demers. Partis du lot dans la paroisse St-Nicolas. Vente en la dite paroisse le 27 mars. R. le 1er d'avril.

Pierre Normand, contre Remy Marion et Joseph Daigle. Le lot No 529 de St-Apollinaire, et lot No 71 au St-Flavien. Vente du premier à St-Apollinaire, le 27 et le second à St-Flavien, le 28 mars. R. le 31.

British Empire Mutual Life Assurance contre Marie Delphine Josephine Gosselin. Les lots Nos. 618, 619, 620 et 621, de St-Sauveur. Vente au bureau du shérif, le 27 mars. R. le 7 d'avril.

RIMOUSKI

Louis Horace Chouinard, contre Jean alias Johnny Pipe et Arthur Pipe. Une terre située en la paroisse de St-Ulric de la Rivière Blanche. Vente en la dite paroisse le 28 d'avril. R. le 30.

Joseph Belanger, contre John H. Patton. Un moulin à scie, et une shed en bois dans St-Edouard des Méchins. Un emplacement dans Ste-Félicité. Vente des deux premiers, à St-Edouard des Méchins, le 27 mars, et du troisième à Ste-Félicité le 28 mars. R. le 1er d'avril.

SAGUENAY

Dame Mary Louisa Theresa Kane, contre George Audet dit Lapointe. Les lots Nos. 256, 257, de la paroisse de St-Fidèle, et une terre en la même paroisse. Vente en la dite paroisse, le 28 d'avril. R. le 4 mai.

ST-FRANÇOIS

John Lyman House, contre Ebenezer Wheeler et al. Un lot de terre situé dans le canton de Magog. Vente à St-Patrice de Magog, le 23 d'avril. R. le 18 mai.

Hilaire Guay, contre Joseph Tetreault. Un morceau de terre situé dans le cinquième rang du canton de Clifton. Vente à Ste-Edwige, le 27 mars. R. le 31.

Joseph Beaulne, contre Neil Bouchard et Alfred Lefebvre. Un morceau de terre situé dans le deuxième rang du canton de Clifton. Vente à St-Malo d'Auckland le 10 d'avril. R. le 25.

TROIS-RIVIÈRES

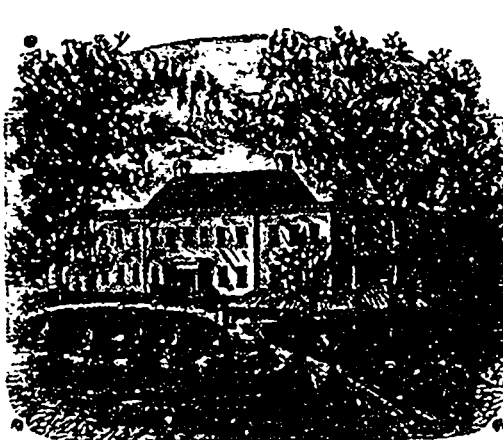
Hercule Lefebvre, contre Joseph Brousseau. Une terre située en la paroisse de St-Antoine de la Rivière du Loup. Vente en la dite paroisse, le 27 d'avril. R. le 31.

Maxime Chrétien, contre Jos. Brousseau. Une terre située en la paroisse de St-Joseph de Maskinongé. Vente en la dite paroisse, le 27 d'avril. R. le 15 mai.

Pierre Thibault, contre Hubert Veillet. Une terre située en la paroisse St-Narcisse. Vente en la dite paroisse, le 30 mars. R. le 31.

Evariste Lecomte, contre Honoré Camirand et Arthur Camirand. Deux lots de terre dans la paroisse Ste Monique. Vente en la dite paroisse, le 27 mars. R. le 31.

The Trust & Loan Company of Canada, contre James Ferguson Armstrong. Le fief Hope, dans la paroisse de St-Denis. Vente en la dite paroisse le 7 avril. R. le 9.



BELMONT RETREAT

QUÉBEC

J. M. Mackay, Propr.

L'INTEMPERANCE GUERIE

Traitement sûr et permanent

Les alcoolisés sont des malades; envoyez-nous les, nous les guérirons.

SOLIDITÉ — ET — **DURÉE** Sont les deux qualités qui excellent dans nos chaussures. Essayez-les et vous verrez.

Nos voyageurs auront bientôt le plaisir de vous les montrer et vous en jugerez.

Adressez-vous aussi pour vos chaussures "Jacques-Cartier" et "Goodyear Patent" au plus grand entrepôt de Québec—chez.....

J. H. BEGIN,
121 rue St-Joseph

VANDRY & MATTE

(OCTAVE MATTE, Successeur.)

MAÎTRES-PLOMBIERS

169 Rue St-Jean, Québec.

Tapis & Prelarts SOUMISSIONS



A. RACINE & CIE

IMPORTATEURS ET JOBBERS

— EN —

MARCHANDISES

SECHES

Générales

DE TOUTES SORTES.

340 et 342 RUE ST-PAUL

— ET —

— 179 et 181 —

DES COMMISSAIRES

MONTRÉAL.

Agence de Québec: — — —

33 Rue Sault-au-Matelot

J. E. ROCHETTE

Des Soumissions achetées seront reçues à la résidence épiscopale de Charlottetown, I.P.E., d'ici au samedi le 14e jour de mars 1896, pour la construction de la nouvelle cathédrale catholique de cette ville, suivant les plans et devis qui peuvent être vus à la résidence épiscopale ou au bureau de M. F. X. Berlinguet, architecte, 209 rue St-Jean, Québec.

Des garanties satisfaisantes seront requises pour l'exécution parfaite du contrat.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque certifié de 5%, du montant de la dite soumission. Le chèque sera remis dans le cas où la dite soumission ne serait pas acceptée.

Dans le cas où la dite soumission serait acceptée, si le soumissionnaire refuse de signer le contrat ou de donner les garanties exigées, son chèque sera confisqué, forfait, etc., etc.

Les soumissions devront être adressées comme suit: "Soumission pour la nouvelle cathédrale catholique romaine de Charlottetown, I.P.E."

Le comité ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre du comité.

STEPHEN T. WHITTY,

Résidence épiscopale
Charlottetown, I.P.E.
3 fév. 1896.

Secrétaire.